Zeitschrift: Wasser- und Energiewirtschaft = Cours d'eau et énergie

Herausgeber: Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband

Band: 63 (1971)

Heft: 1

Artikel: Process verbal de l'assemblée générale de 1970 de l'association Suisse pour l'aménagement des eaux

Autor: Gerber-Lattmann, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-921194

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 1970 DE L'ASSOCIATION SUISSE POUR L'AMENAGEMENT DES EAUX

CD 061. 3: 627 (494)

Programme

JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1970

Assemblée générale à l'Hôtel du Parc de Flims-Waldhaus. Début à 17.15 h:

Discours d'ouverture par le président.
Ordre du jour de l'Assemblée générale;

Conférence (en allemand) de M. Arno Theus, vice-président du Conseil des Etats, sur l'importance d'économie publique que présente, pour une région, la construction d'usines hydro-électriques, démontrée en prenant comme exemple les usines du Rhin postérieur. Apéritif et banquet.

VENDREDI, 11 SEPTEMBRE 1970

Excursion, avec visite d'installations hydro-électriques en service de la S.A. des Forces Motrices du Rhin antérieur et de l'Abbaye de Disentis.

Au total, 240 membres et invités, dont 61 dames, participèrent à cette Assemblée générale.

A 17 h 15, le président W. Rohner ouvre la 59e Assemblée générale. Il indique les noms des délégués des autorités, des hôtes, des organisations amies et de la presse, figurant sur une liste spéciale, de même que les personnes qui se sont fait excuser, à côté de la liste de tous les participants annoncés. Ces listes se trouvent dans la salle.

DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

C'est la seconde fois que l'Association suisse pour l'aménagement des eaux tient une Assemblée générale dans cette belle station, au milieu de vastes forêts. La première fois, ce fut il y a 14 ans et nous avions visité ensuite le chantier du barrage de Zervreila; ce confortable hôtel fut également une étape pour la visite des usines de la Valle di Lei et du Rhin postérieur, lors de notre Jubilé célébré à Baden, en automne 1960. La construction de grandes usines hydro-électriques était si active dans toute la Suisse qu'il ne nous fut pas possible de venir visiter les chantiers des usines du Rhin antérieur. Nous nous réjouissons donc d'autant plus de pouvoir visiter, demain, grâce à l'aimable invitation de la S.A. des Forces Motrices du Rhin antérieur (KVR), quelques-unes des installations particulièrement intéressantes, achevées depuis longtemps déjà. Pour l'excellente collaboration et l'appui des NOK à la publication du fascicule de «Cours d'eau et énergie» que vous avez reçu à l'occasion de la présente manifestation, et pour le lunch à Sedrun qui nous a été aimablement offert par les KVR, j'exprime nos très vifs remerciements aux délégués de ces entreprises ici présents.

Protection de la nature

Comme vous le savez, sur l'initiative du Conseil de l'Europe, l'année 1970 est celle de la protection de la nature. La première manifestation à ce sujet a été la Conférence Européenne pour la conservation de la nature, organisée par le Conseil de l'Europe, du 9 au 12 février, à Strasbourg, en présence de quelque 350 spécialistes et politiciens de 27 pays, dont les 17 du Conseil de l'Europe, ainsi que d'outre-mer notamment les Etats-Unis et le Canada. A cette Conférence fut formulée une Déclaration pour la conservation et l'aménagement de l'environnement en Europe, de même qu'un Appel concernant des directives politiques sur les plans internationaux et nationaux. On exprima également le désir que, dans tous les pays, non seulement les autorités, mais aussi le plus grand nombre possible d'organisations semi-publiques et privées, s'occupent de la conservation et d'un aménagement judicieux de l'environnement.

Au cours des dernières décennies, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, par son activité normale et par sa Revue «Cours d'eau et énergie», s'est constamment efforcée de promouvoir une coopération utile et compréhensive entre les milieux s'occupant de la protection de la nature et du patrimoine national, d'une part, et les milieux de l'économie hydraulique. Pour certains projets — surtout ceux de l'utilisation des forces hydrauliques —, des opinions contraires se sont parfois heurtées, par exemple à propos de Rheinau, des usines de l'Engadine, etc., et nous nous sommes interposés, avec quelque succès, par la parole et par les écrits. A l'occasion de notre Assemblée générale de 1959, à Sils-Maria, sous le signe de la protection de la nature, nous avions publié un numéro spécial, richement illustré, sur le thème «Economie hydraulique et protection de la nature».

Actuellement, certains problèmes de la protection de la nature se posent avec acuité, par exemple pour certains tracés de lignes à haute tension et à propos de la prochaine reprise des discussions au sein du Parlement sur des questions de navigation intérieure, dont je parlerai dans un instant.

Depuis de nombreuses années, la ligne à haute tension projetée dans la vallée de la Reuss soulève de vives objections et l'on propose de la remplacer par des câbles souterrains. J'estime que les arguments sont de nature trop émotive et que l'économie électrique est, une fois de plus, le bouc émissaire de la protection de la nature, le paysage envisagé étant chaque fois déclaré le plus beau et le plus intouchable! On devrait songer une bonne fois à la fonction d'une ligne à haute tension, qui est indispensable pour le transport de l'énergie électrique, afin de nous fournir après transformation le courant si désiré et si commode, dont nous ne voulons, ni nous ne pouvons nous passer. Ces installations doivent être raisonnablement comparées à celles des chemins de fer et des routes nationales.

Une ligne à haute tension, dont le tracé est soigneusement étudié et dont les pylônes sont camouflés par des teintes appropriées, ne constitue certainement pas une atteinte plus perturbatrice du paysage que les longs parcours des routes nationales, également indispensables, avec leurs larges laies, leurs murs élevés, leurs multiples ouvrages et leurs trop nombreuses bifurcations, ce qui bouleverse bien plus brutalement le paysage familier. Or, il est très rare que l'on s'oppose à ces ouvrages. Nous devrions nous efforcer de tenir compte équitablement du pour et du contre. La question des câbles souterrains pour des lignes à haute tension n'est pas seulement une affaire essentiellement économique — les câbles sont beaucoup plus coûteux —, mais aussi et surtout une affaire de sécurité d'exploitation et de protection de l'environnement, ce dont il faut absolument tenir compte. Aux trop zélés objecteurs des milieux de la protection de la nature et des sites, j'aimerais conseiller de comparer l'amenée de l'énergie, qui est pratiquement partout impeccable et peu apparente en Suisse, avec les installations voyantes des réseaux de distribution locaux dans les pays riches, tels que les Etats-Unis et le Canada, où, même dans les beaux quartiers résidentiels, un fouillis de fils sur de grossiers poteaux et des

coffrets de transformateurs sont visibles devant chaque maison!

Bien entendu, nous sommes d'avis que les ouvrages techniques de tous genres doivent être intégrés au paysage ou au mode de construction local. Nous estimons que les sérieux efforts en vue d'une coopération raisonnable et avantageuse des deux parties — du moins en ce qui concerne l'économie hydro-électrique — sont méritoires et devraient être poursuivis sans se laisser détourner de la voie tracée.

Le Parlement prépare actuellement un article constitutionnel sur la protection de l'environnement, ce que nous approuvons vivement. La Pro Aqua, à laquelle notre Association participe et est représentée dans le Conseil d'administration, tiendra de nouveau, au printemps de 1971, à Bâle, sous la désignation élargie de Pro Aqua - Pro Vita, une Semaine et un Salon internationaux, qui auront pour thèmes non seulement l'alimentation en eau, la protection contre la pollution des eaux, la destruction des déchets et la lutte contre la pollution de l'air, mais aussi, pour la première fois, la lutte contre le bruit, c'est-à-dire une technique qui englobe tous les aspects de la santé publique.

Navigation intérieure

Le problème de l'extension de la navigation intérieure en Suisse est maintenant entré dans une phase particulièrement aiguë de l'appréciation et de la critique, car le Conseil fédéral a invité tous les Cantons à lui communiquer leurs préavis sur le principe de cette extension, pour fin octobre 1970. Pour leur documentation, les Cantons ont reçu de nombreux rapports d'expertise complémentaires, qui avaient été demandés par la Commission du Conseil des Etats instituée en 1965 pour le second Rapport du Conseil fédéral sur la navigation, afin de compléter le projet du mai 1965, considéré peu satisfaisant.

Aujourd'hui, nous aimerions profiter de l'occasion, pour préciser une nouvelle fois notre point de vue que nous avons défendu depuis la fondation de notre Association, par un grand nombre d'études et de rapports, ainsi que par des préavis demandés par des offices gouvernementaux. Au début de 1965, nous avions publié un Rapport sur la navigation intérieure et la protection des eaux contre la pollution, en deux tomes, basé sur plusieurs années d'études.

La promotion de la navigation intérieure fut, il y a 60 ans, l'un des postulats et des buts qui motivèrent la fondation de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, comme cela figure d'ailleurs dans ses statuts. Le Rapport du Conseil fédéral de mai 1965, publié après la parution de notre propre Rapport «Navigation intérieure et protection des eaux contre la pollution» (voir Publication ASAE No. 40, 1965, Récapitulation et conclusions, traduction française), et la documentation complémentaire remise depuis lors aux Cantons, mais qui ne nous avait pas été soumise pour préavis, ne motivent aucunement une revision du point de vue que nous soutenons sur la question d'une extension de la navigation intérieure en Suisse. Ils renforcent, au contraire, notre opinion, d'autant plus que les trois professeurs désignés par le Conseil fédéral sont arrivés, entre autres, à la conclusion que d'ici à la fin de ce siècle, donc les 30 prochaines années, le volume du trafic aura probablement quadruplé. La maîtrise de cet énorme trafic pose un problème de premier rang pour notre pays, ce qui ne pourra être résolu que par une extension rapide de tous les moyens de transport, donc également des voies fluviales particulièrement avantageuses sur le Rhin en amont de Bâle et sur l'Aar, ainsi que par une liaison entre le Pô et le lac Majeur, ce qui améliorerait également le trafic des contrées au sud des Alpes et donnerait à la Suisse un second accès à la mer. Les avantages incontestables de la navigation intérieure comme moyen de transport important, puissant et développable, sont reconnus dans le monde entier. La Suisse ne représente pas un cas particulier, car les difficultés du trafic sont même plus grandes qu'ailleurs et l'aménagement des voies fluviales qui entrent en considération serait réalisable avec moins de frais spécifiques que dans d'autres pays, surtout parce que le plus grand nombre des retenues nécessaires à la navigation, dans l'Aar et le Rhin, sont déjà aménagées depuis longtemps par les entreprises hydro-électriques et à leurs frais.

Pour la mise en état de navigabilité de nos voies fluviales, les importants ouvrages à aménager ne sont que les écluses (à part quelques autres retenues, à Rheinfelden et à Koblenz, sur le Rhin, à Brougg-Lauffohr sur l'Aar, ainsi que le contournement de la Chute du Rhin), qui s'insèrent discrètement au paysage. En outre, quelques ponts devront être surélevés. Les dépenses que cela occasionnerait sont sans rapport avec les énormes frais pour les routes nationales ou pour les investissements qu'exigent régulièrement nos chemins de fer. De plus, ces dépenses seraient réparties partiellement entre trois Etats et s'étendraient au moins sur une décennie, ce qui serait parfaitement supportable pour les budgets de ceux qui en assument les frais. Ces nouvelles voies fluviales ne requièrent que relativement peu de terrain supplémentaire et leur entretien est moins coûteux que pour les autres moyens de transport.

D'autres pays européens aménagent systématiquement leur navigation intérieure, dans des conditions beaucoup plus défavorables. Il suffit de rappeler la mise en état de navigabilité du Neckar, de la Moselle, du Pô et la liaison Rhin-Main-Danube.

Par la mise en état de navigabilité de voies fluviales puissantes — dans notre cas le parcours de 380 km entre Rorschach et Yverdon, avec liaison entre l'embouchure de l'Aar et Rheinfelden —, à part les installations portuaires nécessaires, les possibilités existantes de simples emplacements de transbordement de fabriques le long de la voie fluviale permettront de réduire et de freiner la progression rapide et indésirable des concentrations d'industries. Cela permettra de décentraliser les nouvelles industries dans des régions qui ont besoin pour renforcer et étendre leurs bases économiques, là où les conditions économiques, sociologiques et d'espace existent déjà, notamment en Suisse romande, au Tessin et en Suisse orientale, régions où les conditions du marché du travail sont encore un peu plus favorables que dans les centres fortement industrialisés. Le raccordement de la Suisse orientale, du Plateau, du Tessin et de la Suisse romande au réseau des voies fluviales de l'Europe occidentale avec accès à la mer facilitera le développement économique décentralisé si désirable de notre pays. Une telle possibilité rentre tout à fait dans le cadre d'une planification régionale et nationale raisonnable et à large vue, ainsi que d'une politique de structure économique active destinée à établir un meilleur équilibre entre les régions favorisées et celles qui le sont moins.

Les milieux de la protection des eaux et de la nature s'opposent à l'extension de notre navigation intérieure en arguant qu'il en résulterait une plus grande pollution de nos lacs et de nos cours d'eau. Notre Rapport de 1965 considérait très attentivement ce problème et les résultats des études de spécialistes réputés y étaient exposés en

détail. Les conclusions nettement positives, formulées dans ce Rapport, ont été ensuite confirmées par la Commission d'experts instituée par le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie.

Nous estimons comme précédemment que la navigation intérieure est parfaitement compatible avec les exigences de la protection des eaux contre la pollution, à la condition que les instances cantonales et communales compétentes veillent à la stricte observation des prescriptions existantes ou à compléter, au sujet de la pollution par des combustibles et carburants liquides, ainsi que par les eaux usées de l'industrie. En tout cas, les mesures de protection contre la pollution des eaux, nécessaires pour le maintien de conditions indispensables à la vie humaine et à l'environnement, ne doivent pas être sacrifiées ou affectées en faveur d'intérêts matériels. Quand l'extension de la navigation intérieure sera réalisée, la nouvelle loi sur la protection des eaux contre la pollution, nettement plus claire et plus stricte, sera depuis longtemps entrée en vigueur et précisera les tâches de la Confédération et des Cantons, ainsi que les obligations des usagers. En outre, le nombre des bateaux qui ne répondent plus aux exigences de la protection contre la pollution aura successivement diminué.

Il ne faut pas non plus négliger le fait qu'il règne déjà sur nos lacs un trafic très intense de bateaux à moteurs, pour lesquels les mesures de protection contre la pollution sont beaucoup plus difficiles à prendre et à contrôler que dans le cas des chalands.

Nous estimons que la navigation intérieure et la protection de la nature sont parfaitement conciliables, à la condition que les autorités cantonales et communales compétentes aménagent les quelques installations portuaires et les emplacements de transbordement, un peu plus nombreux, selon les concepts d'une planification raisonnable et veillent à ce que les parcours fluviaux et les rives des lacs dignes de protection soient strictement protégés au point de vue de la nature et du paysage. La nouvelle législation permettra d'ailleurs aux autorités responsables d'intervenir comme il convient.

L'extension de la navigation intérieure en Suisse est demandée par d'importantes régions, notamment par les Cantons de la Suisse romande et de la Suisse orientale, de même que par celui du Tessin. La proposition d'une prise de position commune de 11 Cantons, le 14 avril 1970, est nettement en faveur de l'extension de la navigation intérieure.

Dans la convention conclue, il y a 40 ans, au sujet de la correction du Haut-Rhin, qui sert avant tout à la navigation de la mer jusqu'à Bâle et ainsi dans l'intérêt de notre pays, la Suisse a assuré à l'Allemagne qu'elle aiderait celle-ci à l'extension de la navigation sur le Rhin jusqu'au lac de Constance, «. . . dès que les conditions économiques pour la réalisation de cette entreprise montreront que cela est devenu possible . . .» (à l'article 6 de la Convention germano-suisse du 28 mars 1929). Depuis lors, nous avons vécu des périodes de crises et de chômage, mais aussi de longues périodes de haute conjoncture, de sorte que l'on peut se demander comment nous voulons interpréter le texte de notre réserve.

Les projets d'une extension de la navigation sur le Rhin jusqu'au lac de Constance sont maintenant prêts. La question de la réalisation est, depuis plusieurs années, l'objet de discussions publiques, mais elle devrait conduire à des décisions qui tiennent compte de l'ensemble du trafic et de politique économique, sans parti pris, sans idées de concurrence et sans romantisme. Une extension des voies navigables ne peut être entreprise que par étapes. Pour toutes les voies fluviales à rendre navigables dans un avenir plus lointain, il faut dès maintenant songer à les maintenir libres. Conformément à une initiative du Canton d'Argovie, en 1969, le problème de la maintenance des futures voies navigables, dont les autorités responsables s'occupent depuis des années, est devenu d'une grande actualité, car tous les gouvernements cantonaux ont été maintenant invités par le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie à donner également leur préavis sur cette question. La navigation sur le Rhin jusqu'au lac de Constance étant un problème international et la navigation sur l'Aar un problème intercantonal, il devient urgent qu'une convention germano-suisse soit conclue et que la Confédération contribue financièrement aux frais de la maintenance de la voie fluviale frontalière.

En résumé, j'aimerais dire ce qui suit au sujet des opinions formulées par notre Association:

Nous ne considérons pas l'extension de la navigation intérieure suisse comme une question de prestige, à laquelle on doit tout sacrifier, sans hésitations. Pour nous aussi, le maintien des conditions indispensables à la vie humaine et à l'environnement, la conservation de l'image familière de nos paysages suisses, passent avant les considérations d'utilité économiques et matérialistes. Mais, si nous avons bien l'intention d'agir de la sorte, nous sommes également en droit d'attendre que ceux qui critiquent ou s'opposent à une extension de la navigation intérieure en Suisse traitent eux aussi ces questions avec la même absence de parti pris et renoncent à faire état de sentiments — pas toujours très purs! —, au lieu de procéder à un examen sérieux des faits et de considérer raisonnablement le pour et le contre. Ce qui s'applique à tous les problèmes d'évolution des affaires d'un pays, s'applique également dans ce cas: l'évolution active d'un pays, d'une commune, ne peut pas être mise tout simplement sous cloche. L'avenir ne doit pas s'achopper au passé. On ne doit pas conserver artificiellement à tout prix ce qui existe, ni songer romantiquement à un retour à la nature, sans tenir compte des besoins des prochaines générations, en voulant fixer à notre évolution des grandeurs et des limites intangibles, soi-disant sur des principes universels, au-delà desquels il ne peut y avoir ni salut, ni rémission des péchés. Si nous tenons à continuer à vivre — ce qui est un désir légitime pour nous-mêmes et pour nos descendants —, nous ne voulons certainement pas «demeurer en vie» dans un poumon d'acier, mais en pleine vitalité et santé, ce qui n'est toutefois pas incompatible avec le fait qu'une vue étroite ou l'intransigeance ne permettent guère de créer des possibilités qui rendent l'existence humaine, la société et l'économie plus riches, plus différenciées, plus actives et un peu plus parfaites.

Protection des eaux souterraines — alimentation en eau — protection des eaux contre la pollution

A la fin de 1969, le Département fédéral de l'intérieur s'est adressé aux gouvernements cantonaux, aux partis politiques, aux associations économiques et aux organisations spécialisées pour leur demander leur préavis au sujet de l'avant-projet d'une loi fédérale grandement remaniée sur la protection des eaux contre la pollution. Notre Association a également eu la possibilité de répondre dans le délai fixé au 31 mars 1970.

Le Bureau du Comité s'est occupé en détail de ce projet de loi au cours de plusieurs séances et a communiqué son préavis au Département en question, le 13 mars 1970.

Nous sommes certains que cette nouvelle loi — dont le projet a paru tout récemment et qui sera traité par les Chambres fédérales dans un proche avenir — contribuera grandement à une protection efficace des eaux contre la pollution et à un assainissement plus rapide des cours d'eau pollués. Dans notre préavis, nous avons également exprimé le désir que le projet de l'ordonnance d'exécution soit soumis au Parlament en même temps que ce projet de loi.

Notre Rapport annuel de 1969 donne des renseignements détaillés sur les réjouissants progrès constatés dans l'épuration des eaux de nombreux cantons. Il y a lieu d'espérer qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi les cantons encore en retard mettront tout en œuvre pour accélérer ces travaux d'importance vitale.

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire, à Reichenau, l'Association du Rhin — un groupe régional de notre Association — s'est occupée récemment du problème de la protection des eaux dans le bassin versant du Rhin jusqu'au lac de Constance. La Principauté de Liechtenstein et le Vorarlberg faisant également partie depuis peu de l'Association du Rhin, on avait la possibilité de discuter de l'état des mesures de protection des eaux, avec la collaboration de délégués et de fonctionnaires de ces deux pays, ainsi que des cantons des Grisons et de Saint-Gall, en présence d'autres spécialistes, et d'insister sur l'urgence de supprimer les causes les plus importantes de la pollution. Dans cette région également, on devrait s'occuper sans tarder de la protection des eaux.

Utilisation de l'énergie hydraulique

Depuis notre 58e Assemblée générale, à Bienne, les deux usines au fil de l'eau de Flumenthal et de Neu-Bannwil, construites sur l'Aar dans le cadre de la IIe correction des eaux du Jura, ont pu être mises en service. La construction d'usines au fil de l'eau est ainsi provisoirement achevée, à part les modernisations et extensions qui s'imposent. Les grandes installations à accumulation des Forces Motrices de l'Engadine et des Forces Motrices Hongrin-Léman ont également été mises en service totalement ou partiellement au cours de cette année. Une grande installation en chantier est celle de l'usine frontalière d'Emosson, que nous visiterons lors de notre prochaine Assemblée générale, les 3 et 4 septembre 1971. D'autre part, du fait des mises en service successives de grandes centrales nucléo-électriques, l'utilisation de l'énergie hydraulique portera de plus en plus sur l'aménagement d'usines à accumulation par pompage, dont la coopération avec les centrales nucléo-électriques est particulièrement avantageuse.

Coordination dans la législation en matière d'économie hydraulique

A la suite d'une motion que j'avais déposée en 1965 et motivée au Conseil des Etats, ainsi que des travaux préparatoires entrepris depuis lors dans divers départements fédéraux, le Département des transports et communications et de l'énergie a nommé au début de 1970 une Commission fédérale d'étude pour l'élaboration d'un avant-projet d'article constitutionnel concernant l'économie hydraulique. Une première séance de cette Commission extra-parlementaire de 21 membres s'est tenue les 23 et 24 juin. Hier, cette Commission a tenu une nouvelle séance. Au printemps de 1971, nous espérons pouvoir soumettre aux instances compétentes le projet mis au net d'un article constitutionnel détaillé et systématique sur l'économie hydraulique, afin que ce problème puisse entrer dans la phase du traitement par le Parlement, avec le message du Conseil fédéral.

Publications

A l'occasion du 10e Congrès international des grands barrages, qui s'est tenu à Montréal (Canada) au début de juin 1970, nous avons — comme vous le savez — édité, indépendamment de la Revue de notre Association, une Publication spéciale «Technique suisse des barrages» en anglais, français et allemand, qui a été mondialement très appréciée. Grâce à une subvention du Comité National Suisse des grands barrages, un exemplaire de cette Publication a pu être remis à tous les participants de ce Congrès, ce qui est surtout une bonne propagande pour l'activité des ingénieurs et entreprises suisses à l'étranger.

Depuis des années, notre Secrétariat s'occupe, avec Monsieur Harald Link, ingénieur en chef, de la préparation fort longue et coûteuse, d'une Publication «Bassins d'accumulation des Alpes», en allemand et en français, avec de nombreuses illustrations et une carte synoptique en plusieurs couleurs, indiquant tous les 322 bassins d'accumulation des Alpes. Cette Publication, envisagée depuis longtemps et qui devait paraître indépendamment de notre Revue, avait dû être continuellement retardée, vu l'ampleur du travail, paraîtra finalement sous forme du numéro de septembre 1970 de notre Revue «Cours d'eau et énergie». Nous espérons qu'elle soulèvera un vif intérêt; une offre de souscription a déjà donné un résultat réjouissant[1].

En terminant mon allocution, je tiens à remercier les organes de notre Association, les membres du Comité et du Bureau, de même que tous les membres de l'Association, pour leur confiance et leur utile collaboration. Je dois également exprimer à notre Secrétariat, dont le personnel est si peu nombreux, notre vive reconnaissance pour leur travail infatigable et leur méritoire activité. Nos remerciements s'adressent avant tout à notre directeur, Monsieur Gian Andri Töndury, qui se consacre entièrement aux multiples intérêts de notre Association, toujours prévoyant, consciencieux et d'un esprit large, afin que notre Association tienne bien sa place indispensable dans un milieu en pleine transformation. Je remercie également Madame Gerber, Mademoiselle Isler et Monsieur Auer du Secrétariat, sur lesquels nous pouvons toujours compter.

Je déclare ouverte la 59e Assemblée générale de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux.

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de la 58e Assemblée générale du 3 juillet 1969, à Bienne.
2. Rapport annuel de 1969.
3. Comptes de 1969; rapport des commissaires-vérificateurs.
4. Budget de 1971; fixation du supplément aux cotisations ordinaires des membres.
5. Nomination du premier vice-président.
6. Nomination des commissaires-vérificateurs pour l'année 1970.
7. Divers et questions.

Avant de passer aux affaires statutaires, l'Assemblée honore les membres décédés depuis la 58e Assemblée générale:

Werner Allemand, ing. (Zollikon), membre depuis 1940, décédé le 14 décembre 1969

[1] «Bassins d'accumulation des Alpes», numéro spécial de «Cours d'eau et énergie», no. 9 1970, prix frs. 25.—, 10 ex. à frs. 22.—. Editeur: Association suisse pour l'aménagement des eaux, Rütistrasse 3 A, CH - 5400 Baden, tél. 051/2 50 69.

Hans Fontana, ancien ingénieur de district (Samedan), membre depuis 1952, décédé le 6 août 1969
Arnold Müller, ing. (Zurich), membre depuis 1944, décédé le 3 octobre 1969
Max Passet, ing. (Bâle), membre depuis 1956, décédé le 2 octobre 1969
Alfred Stucky, professeur (Lausanne), membre depuis 1927, décédé le 6 septembre 1969
Heinrich Zehnder, ing. (Zurich), membre depuis 1944, décédé le 19 novembre 1969

1. Procès-verbal de la 58e Assemblée générale du 3 juillet 1969, à Bienne

Le procès-verbal est reproduit dans la Revue de 1969, No 11, pages 331 à 336; aucune objection n'étant formulée à son sujet, le président constate que ce procès-verbal est approuvé.

2. Rapport annuel de 1969

Le Rapport annuel a paru dans la Revue de 1970, No 6, pages 159 à 187, en français et en allemand, avec les tableaux et diagrammes habituels sur des dépliants supplémentaires; aucune objection n'étant formulée au sujet du Rapport annuel, le président constate qu'il est approuvé.

3. Comptes et bilan de 1969; Rapport des commissaires-vérificateurs

Les comptes et le bilan sont indiqués à la page 165 du Rapport annuel, avec le budget correspondant pour comparaison, qui avait été approuvé à l'Assemblée générale de 1968. Contrairement au déficit que l'on prévoyait, les comptes bouclent par un excédent de recettes de Fr. 4 565.10. Avec le solde actif de 1968, il en résulte un nouveau solde actif de Fr. 10 247.54 à la fin de 1969, qui est reporté à compte nouveau.

Comme ces dernières années, les comptes ont été examinés en détail, au printemps, par Monsieur O. Schryber, ancien chef de la comptabilité des NOK. Les commissaires-vérificateurs désignés par l'Assemblée générale se sont réunis le 29 juillet. Leur rapport est lu par Monsieur H. Guldener (traduction):

En complément de la vérification préliminaire détaillée par un expert-comptable, les commissaires-vérificateurs ont vérifié les comptes de l'Association, ainsi que diverses rubriques du compte de pertes et profits, de même que le bilan au 31 décembre 1969, et procédé à des pointages de divers comptes, notamment ceux de la caisse et des livrets d'épargne.

A la suite de notre vérification, nous proposons que les comptes de 1969 soient approuvés, en donnant décharge aux organes responsables.

Baden, le 29 juillet 1970. Les commissaires-vérificateurs: Ackermann, Guldener, Generali.

Les comptes annuels et le bilan au 31 décembre 1969 sont approuvés par l'Assemblée, sans discussion, à main levée et sans opposition. Décharge est donnée aux organes responsables.

4. Budget de 1971

Le budget de l'année prochaine est également indiqué à la page 165 du Rapport annuel. Il prévoit un excédent de dépenses de Fr. 9 700.—. Les comptes de la Revue de notre Association, qui sont tenus séparément, depuis 1970, conformément à la décision du Bureau, ne figurent plus dans le budget général. L'excédent de dépenses, sensible pour nos conditions financières plutôt modestes, provient principalement de l'augmentation des prix des abonnements à la Revue de notre Association, qui est remise gratuitement aux membres, ainsi que des adaptations des salaires du personnel du Secrétariat et du renchérissement général.

Le supplément aux cotisations annuelles, prévu dans les statuts depuis 1963, a pu être maintenu à 30 % depuis 1965, comme cela demeure le cas dans le budget de 1971.

Personne n'ayant demandé la parole à ce sujet, l'Assemblée approuve à main levée le budget de 1971, avec supplément de 30 % aux cotisations annuelles.

5. Nomination du premier vice-président

A notre grand regret, Monsieur G. A. Chevallaz, conseiller national, membre du Comité et du Bureau depuis 1963 et premier vice-président depuis 1966, a donné sa démission. Le président lui exprime nos remerciements pour sa collaboration très appréciée et sa grande expérience dans de nombreux domaines, dont il nous a fait profiter.

Monsieur E. Choisy, Dr. h. c., conseiller aux Etats, membre du Comité depuis 1958 et du Bureau depuis 1960, s'est déclaré prêt à assumer la vice-présidence par intérim jusqu'à la fin de la période de mandat de 1969/1972. Aucune autre proposition n'étant faite, l'Assemblée nomme Monsieur E. Choisy premier vice-président par intérim. Le poste de second vice-président demeure vacant.

6. Nomination des commissaires-vérificateurs

Messieurs J. Ackermann, directeur des EEF, Fribourg, et L. Generali, administrateur-délégué de la S.A. des Usines hydro-électriques de la Maggia, Locarno, commissaires-vérificateurs depuis 1954 et 1963, respectivement, viennent de donner leur démission. Le président les remercie pour leur longue collaboration.

Le troisième commissaire-vérificateur, Monsieur H. Guldener (Frauenfeld), nommé en 1969, est confirmé dans son mandat pour l'année comptable de 1970. Messieurs R. Braun, chef de section de l'EAWAG, Zurich, et E. Schindler, directeur des Services industriels de la Ville d'Aarau, sont proposés et nommés à l'unanimité en qualité de nouveaux commissaires-vérificateurs pour l'année comptable de 1970.

7. Divers et questions

Il n'y a pas d'autres communications. Monsieur W. Lindner, ingénieur-docteur (Bergheim BRD), suppléant du président du Deutscher Verband für Wasserwirtschaft, transmet les salutations de cette association amie. Le président lit encore un télégramme de l'Association finlandaise des forces hydrauliques, qui souhaite également plein succès à notre Assemblée.

A 18 h, le président déclare close la 59e Assemblée générale ordinaire.

La secrétaire: Mme M. Gerber-Lattmann

Aprés une brève pause, Monsieur A. Theus (Coire), vice-président du Conseil des Etats, parle, en allemand, de l'importance d'économique publique que présente, pour une région, la construction d'usines hydro-électriques, en prenant comme exemples celles de la S.A. des Forces Motrices du Rhin postérieur, qu'il connaît bien, car il en est le vice-président du Conseil d'administration. (Cette conférence est reproduite dans ce numéro même, pages 26/33).

A 19 h 14, l'apéritif est offert à la Chadafö de l'Hôtel du Parc, par la Commune et le Kurverein de Flims. Vers 20 h, les participants se rendent dans la grande salle des fêtes pour le banquet.

Excursion du vendredi 11 septembre 1970 à des installations de la S.A. des Forces Motrices du Rhin antérieur

En raison du grand nombre de participants, il avait fallu répartir les visites en plusieurs variantes. Sept cars sont nécessaires, dont quatre conduisent, le matin, à l'usine de Tavanasa, puis au bassin d'accumulation de Santa Maria, au col du Lukmanier, tandis que les trois cars du groupe B conduisent tout d'abord au barrage de Santa Maria, puis à l'usine souterraine de Sedrun. Le temps est malheureusement très mauvais. Au col du Lukmanier, les visiteurs sont accueillis par un vent violent et le lac balayé par la pluie ressemble à une mer agitée. Après un bref arrêt sur le barrage, la douce chaleur du nouvel hospice du col du Lukmanier est la bienvenue. Aux usines, on renonce également à en visiter l'extérieur.

Les participants sont invités par la S.A. des Forces Motrices du Rhin antérieur à un lunch aux hôtels Oberalp et Alpina, à Disentis. Monsieur G. G. Casaulta, conseiller du gouvernement, chef du département des travaux publics et des forêts du canton des Grisons, remercie les NOK pour leur activité, car ce que Monsieur Theus a dit dans sa conférence est également valable pour la S.A. des Forces Motrices du Rhin antérieur, qui a notamment contribué grandement à l'aménagement des routes de la région, sans parler d'autres avantages pour la contrée. Même si les opinions sont divergentes au sujet de l'utilisation de l'énergie hydraulique de cours d'eau aussi nombreux que possible, le Canton espère néanmoins que quelques-uns des projets existants seront encore réalisés.

Pour l'après-midi, trois variantes sont prévues, le groupe 1 visitant l'Abbaye de Disentis. Le groupe 2 devait visiter le barrage et la retenue dans le Val Nalps, mais les participants décident d'y renoncer à cause du brouillard et de la pluie, et de visiter également l'Abbaye. Le groupe 3 devait rentrer par le col de l'Oberalp, avec visite du bassin et du barrage de Curnera. En route pour le col, la vue est extrêmement réduite, des bancs de brouillard et la pluie laissent à peine reconnaître l'accès au Val Curnera, de sorte que les quelques partisans du programme se rangent à l'avis de la majorité et cette excursion est abandonnée avec regret. Pour la première fois depuis 20 ans, le beau temps traditionnel boudait une Assemblée générale de l'ASAE. M. Gerber-Lattmann

(Traduction du texte allemand par M. Lacher, ing. dipl., Chêne-Bougeries)

DIE VOLKSWIRTSCHAFTLICHE BEDEUTUNG DES KRAFTWERKBAUES FÜR EINE REGION, AM BEISPIEL DER KRAFTWERKE HINTERRHEIN DARGESTELLT

DK 621.221.003

Im Anschluss an die geschäftlichen Traktanden der Hauptversammlung des Schweizerischen Wasserwirtschaftsverbandes vom 10. September 1970 in Flims-Waldhaus hielt Dr. Arno Theus (Chur), seit 30. November 1970 Präsident des Ständerates, vor einem grossen Auditorium einen sehr ausführlichen Vortrag über die volkswirtschaftliche Bedeutung des Kraftwerkbaues für eine Region, die er am Beispiel der Kraftwerke Hinterrhein darstellte.

Dank seiner Stellung in leitenden Positionen der bündnerischen Wirtschaft und schweizerischen Politik sowie als früherer Regierungsrat hat der Referent Zugang und Einblick in zahlreiche wirtschaftliche Unterlagen und gegenseitige Verflechtungen, so dass er aus dem vollen schöpfen konnte; zudem stand ihm als wertvolle Unterlage die kürzlich erschienene Dissertation «Die Auswirkungen der Wasserkraftnutzung auf den Kanton Graubünden, insbesondere auf die Konzessionsgemeinden der Kraftwerke Hinterrhein» von Dr. H. Wisler, Vizedirektor der Aare-Tessin Aktiengesellschaft (nachträglich als SWV-Verbandsschrift Nr. 43 erschienen) zur Verfügung.

Die nachfolgenden Ausführungen stützen sich auf den Vortragstext, wobei die Angaben mit gewissen Kürzungen jedoch weitgehend im Wortlaut des Referenten erscheinen.

«Einer breiteren wirtschaftlichen Basis Graubündens sind aus verschiedenen Gründen Grenzen gesetzt. Diese Feststellung ist an sich bedauerlich, doch hat die Praxis gezeigt, — Ausnahmen bestätigen die Regel — dass es zweckmässig ist, die bestehenden Möglichkeiten in vernünftigem Rahmen voll auszuschöpfen, dagegen bei künstlichen Massnahmen zur Ankurbelung neuer Wirtschaftszweige Zurückhaltung zu üben. Eine einseitige Wirtschaftsstruktur birgt aber gewisse Gefahren in sich, denn die vergangenen Krisen- und Kriegsjahre haben uns zur Genüge bewiesen, wie nachteilig sich bei konjunkturellen Rückschlägen unsere einseitige Wirtschaftsstruktur auf den Finanzhaushalt von Kanton und Gemeinden auswirkt.

Es galt nun, diesen Gefahren rechtzeitig zu begegnen und zwar auf zweifache Art:

1. Die bestehenden Wirtschaftspfeiler Graubündens mit zweckmässigen Massnahmen zu fördern und dadurch etwas krisenunempfindlicher zu gestalten und
2. Die vorhandenen Möglichkeiten zur Realisierung grösserer stabiler Einnahmen in einem tragbaren Rahmen auszuschöpfen.

Die einseitige Wirtschaftsstruktur Graubündens ergibt sich aus folgendem statistischem Vergleich: Wenn wir die Berufstätigen nach Erwerbsklassen gruppieren und die prozentualen Anteile der Beschäftigten einzelner Berufskategorien der Schweiz mit denen Graubündens vergleichen, so erhalten wir das erwartete Resultat. Bei uns liegen die Anteile in den Erwerbsklassen ‚Land- und Forstwirtschaft' und ‚Verkehr und Gastgewerbe' wesentlich über und jene in ‚Industrie und Handwerk' unter den schweizerischen Mittelwerten. Die Hauptpfeiler der bündnerischen Wirtschaft sind somit nach wie vor der Fremdenverkehr und die Land- und Forstwirtschaft, zwei besonders krisenanfällige Wirtschaftszweige.

Da in Graubünden 92 % aller Waldungen Gemeinden oder öffentlich-rechtlichen Korporationen gehören, spielt die Forstwirtschaft im Haushalt unserer Gemeinden eine wichtige Rolle. So betrugen die Betriebsüberschüsse der öffentlichen Waldungen Graubündens im Jahr 1960 10 Mio, 1962 13,4 Mio, 1968 aber nur 3 Mio, 1969 wieder 6,3 Mio Franken. Dass diese grossen Schwankungen den kommunalen Finanzhaushalt in starkem Masse beeinflussen, ist bei den bescheidenen Einnahmequellen vieler Berggemein-